

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

Absents excusés : Maryline BORDY (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Anaïs CHARPY (pouvoir à Adrien MOREL), Christine PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET), Laurence-Isabelle LOUYS et Donatienne SARRON.

Absent non excusé : Vicky ESTUR.

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 22h30.

Secrétaire de séance : Marc FAIVRE.

I – Approbation du compte-rendu du 4 novembre 2020 : à l’unanimité.

II - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificats d’urbanisme

DHOTE Arnaud	14 rue du Tertre	Garage, atelier
URICHER Pascal	8 rue des Granges	Maison individuelle

2) Permis de construire

FRUGIER Nicolas	19 rue d’Oupans	Carport
GROSLAMBERT Didier	3 rue des Acots	Brasserie

3) Déclarations préalables

CLAUDET Thierry	37 rue d’Oupans	Abri de jardin
PIQUARD Gérard	2 rue de Baru	Panneaux photovoltaïques
SERAFINI Gaël	36 rue d’Oupans	Piscine

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificats d’urbanisme

FLEURY Jean-Michel	rue des Acots	2 maisons d’habitation	Accord
Me Barthélémy-Polatli	A l’Ejus	3 maisons d’habitation	Accord
FOLTETE Jean-Luc	rue des Oiseaux	1 maison d’habitation	Accord
PESEUX Alain	A Bermotte	1 maison d’habitation	Accord

2) Permis de construire

MAILLY Thierry	7 Hameau de l’Epine	Extension habitation, piscine	Accord
FRUGIER Nicolas	19 rue d’Oupans	Carport	Accord

3) Déclarations préalables

CLAUDET Thierry	37 rue d’Oupans	Abri de jardin	Accord
PIQUARD Gérard	2 rue de Baru	Panneaux photovoltaïques	Accord
SERAFINI Gaël	36 rue d’Oupans	Piscine	Accord

C- Plan Local d’Urbanisme Intercommunal : extension de la zone artisanale

A l’avenir, la zone artisanale devrait s’étendre le long de la 2x2 voies. Pour cela, une réflexion à long terme doit être menée (avec la communauté de communes qui détient la compétence urbanisme) au niveau de l’aménagement de la voirie, de l’implantation des futures entreprises et de l’aspect paysager.

III – Vente parcelle à l’Auberge de Poudrey

Vente de la parcelle WH 88 à l’Auberge de Poudrey, d’une superficie de 2 167 m² au prix de 20 € / m² (40% du prix du terrain à bâtir pour les commerçants-artisans) ; soit un montant total de 43 340.00 € TTC.
A l’unanimité, le Conseil municipal accepte.

IV – Présentation Tiers-Lieu

Présentation par Louise FAINDT :

Les tiers-lieux sont des espaces ouverts ayant pour principale vocation de faciliter la rencontre entre des acteurs hétérogènes. Ces lieux d’accueil peuvent regrouper un espace de coworking, un café associatif, une matériauthèque, un jardin partagé ...

Ce projet a été initié par l’association « La Chignole » auquel la commune a apporté son soutien en 2019.

Une réflexion approfondie est menée en collaboration avec « France Active Franche-Comté », entreprise qui accompagne et finance des projets.

Il en ressort qu’un projet mobile et de territoire commun permettrait un accès facilité au plus grand nombre, permettrait la mutualisation de matériel. Afin d’avancer plus concrètement sur ce projet, un groupe de travail est créé, composé de Louise FAINDT, Béatrice URICHER, Marie-José POUYET et Adrien MOREL.

V – Création d’un groupe de travail pour destination bâtiments communaux

La commune dispose de nombreux bâtiments communaux et il est proposé de porter une réflexion à long terme du devenir des bâtiments. Pour cela, il sera procédé à un inventaire complet, en répertoriant l’utilisation des bâtiments, les dysfonctionnements, les besoins à court et moyen terme.

Un groupe de travail est créé, composé des membres de la commission « Travaux », Delphin BEPOIX, Anaïs CHARPY et Dominique PERRIER.

VI – Questions et informations diverses

➤ Appel à projet EHPAD : Notre commune ne se positionnera pas sur cet appel à projet car il n’a pas été possible de mettre à disposition un terrain. La commune n’est pas propriétaire des terrains les mieux adaptés pour cette implantation et les propriétaires consultés n’ont pas donné d’issue favorable. Par ailleurs et suite à des échanges au niveau intercommunal, nous avons convenu qu’une implantation à Etalans n’était pas prioritaire au regard de l’ensemble du territoire de la CCPHD. Le souhait des élus est de ne pas mettre en difficulté les structures existantes (Vercel, Pierrefontaine...). Néanmoins, nous souhaitons maintenir dans notre PLUI l’emplacement identifié au cours de cette réflexion afin de préparer l’avenir, et accueillir, un jour ce type de structure nécessaire à la population, lors d’un prochain appel à projet.

➤ SIVOS de la Combe Fleurie : le 10 septembre 2020, le Conseil municipal a validé la dissolution du SIVOS (Syndicat scolaire Gonsans, Verrières du Grosbois, Magny-Châtelard, Côtebrune).

Cependant la commune de Magny-Châtelard refuse les conditions de dissolution, c’est pourquoi il est proposé de conserver le SIVOS avec les seules communes de Gonsans et Magny-Châtelard.

Une réunion extraordinaire aura lieu avant la fin de l’année afin d’approuver cette demande.

➤ Ticket de sortie : Suite au regroupement de Charbonnières les Sapins avec la commune d’Etalans au 1^{er} janvier 2017, Charbonnières a quitté de ce fait la Communauté de Communes Loue Lison et a rejoint la CCPHD.

Par son départ, Charbonnières est redevable auprès de la Communauté de Communes d’un ticket de sortie, relancé ce jour par les services préfectoraux.

Le Maire va prendre attache auprès du Président de la Communauté de Communes Loue Lison pour en connaître les modalités de calcul et le montant.

➤ Au vu des conditions sanitaires, le repas de « l’Age d’Or » est annulé. En contrepartie, le CCAS offrira 2 bons d’achat de 15 euros à toutes les personnes de plus de 70 ans.

- Pour les mêmes raisons, les traditionnels vœux du Maire sont annulés.
Les vœux de la Sainte-Barbe n'auront pas lieu non plus. Les pompiers distribueront leurs calendriers dans les boîtes aux lettres et chacun pourra faire un don, directement auprès d'un pompier qu'il connaît.
- Les bulletins de la Communauté de Communes seront distribués en fin d'année par les Conseillers municipaux.
- Les travaux de la rue du Moulin ont été réceptionnés le 24 novembre.
Les travaux de la Ruine, de la Pissoire et le parking de l'école ont également été réceptionnés.
- Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 14 janvier à 20h00.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Marc FAIVRE